Nations Unies

S/PV.7768



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7768e séance

Mardi 13 septembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. McCully	(Nouvelle-Zélande)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2016/729)

16-28516 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Lettres identiques datées du 19 janvier 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de la Colombie auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/53)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie (S/2016/729)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite la représentante de la Colombie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du document S/2016/774, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par l’ensemble de ses membres. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil d’avoir parrainé le projet de résolution, qui est donc maintenant un texte du Président.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/729, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Colombie.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2307 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume-Uni, j’accueille avec une vive satisfaction l’adoption à l’unanimité de la résolution 2307 (2016) aujourd’hui, et je félicite le Gouvernement colombien pour l’accord de paix historique conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le mois dernier.

« Historique » est un terme dont on use et abuse parfois dans cette salle, et pourtant, aujourd’hui, il ne saurait être plus approprié. Par cette résolution, nous marquons l’histoire d’une pierre blanche en saluant un accord, conclu après près de quatre ans de négociations, mettant fin à plus d’un demi-siècle de combats. C’est un processus qui apporte déjà les dividendes de la paix. Ce week-end, nous avons vu davantage d’enfants libérés pour commencer une nouvelle vie, une vie sans armes et sans peur. Les deux parties ont fait preuve d’un grand courage et d’un sens profond de leadership en donnant à ces enfants et à tous les autres Colombiens un véritable espoir pour l’avenir.

Il faut du courage pour déposer les armes et accepter la protection de l’ennemi d’hier. Il a fallu du courage – un courage peut-être sans précédent – pour qu’un gouvernement inscrive son pays à l’ordre du jour Conseil. De son côté, le Conseil a fait preuve de beaucoup de délicatesse et de souplesse en accédant rapidement à la demande de la Colombie. En ma qualité de rédacteur sur cette question, je suis fier du rôle que le Royaume-Uni a joué, ici et en Colombie, en faveur de l’accord de paix, et je rends un hommage particulier à Cuba et à la Norvège, ainsi qu’au Chili et au Venezuela, pour leur soutien indéfectible tout au long du processus.

Mais la résolution 2307 (2016) ne vise pas seulement à rendre hommage aux parties, il s’agit également de leur témoigner notre appui pour faire en sorte que cet accord historique se transforme en une paix historique. Par cette résolution, nous avons arrêté le mandat de la Mission des Nations Unies. Nous avons autorisé la présence de 450 observateurs des Nations Unies sur le terrain, où ils seront chargés de vérifier le retour de la paix après plus de 50 ans de conflit. Nous avons autorisé la Mission des Nations Unies à contribuer, en collaboration avec le Gouvernement colombien, aux activités relatives aux camps destinés aux FARC. En outre, nous nous sommes engagés à faire en sorte qu’un maximum de femmes participe à la Mission.

La résolution 2307 (2016) n’est qu’une étape sur la longue voie de la Colombie vers la paix. En dehors de cette salle, des générations de Colombiens ordinaires n’ont connu que la guerre durant toute leur vie, et aujourd’hui, la paix est à leur portée. Le mois prochain,

le peuple colombien aura une chance capitale de choisir entre une paix durable ou un retour à des années de conflit et de souffrances. Le choix leur appartient.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie la délégation britannique des efforts qu'elle a consentis pour élaborer le texte de la résolution 2307 (2016) et mener les négociations y relatives. Nous avons voté aujourd'hui pour cette résolution, car nous sommes convaincus qu'elle contribuera à consolider et à renforcer le processus de paix en cette période d'espoir pour la Colombie. L'Uruguay félicite le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire pour l'accord historique qu'ils ont conclu le 24 août dernier pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, ce qui nous a permis d'adopter cette résolution aujourd'hui. Mon pays salue et souligne l'engagement et le courage dont les parties ont fait preuve durant ces quatre années de négociations. La mise en œuvre de l'accord permettra de mettre un terme au dernier et plus ancien conflit dans notre hémisphère et de consolider le statut de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix. Nous saluons également les efforts inlassables déployés par Cuba et la Norvège en qualité de pays garants, ainsi que par le Chili et le Venezuela en qualité de pays accompagnateurs au cours des négociations de paix. Nous nous félicitons du rapport complet et détaillé (S/2016/729) du Secrétaire général, qui a été entériné par cette résolution d'aujourd'hui et qui explique en détail le travail complexe qui reste à faire, mais dont nous sommes confiants qu'il sera couronné de succès.

Durant cette nouvelle phase du processus, l'Uruguay réitère son appui à la paix en Colombie et réaffirme qu'il est prêt et disposé à continuer à coopérer avec les parties dans toute la mesure où notre contribution peut s'avérer utile. L'Uruguay tient à souligner avec beaucoup de satisfaction qu'il s'agit d'un processus qui a été lancé par les Colombiens, qui est dirigé par les Colombiens et dont le succès futur bénéficiera principalement aux Colombiens. À notre avis, cet aspect de ce processus est un exemple à suivre pour la communauté internationale. Nous continuerons à suivre de près les progrès qui seront réalisés durant cette nouvelle phase du processus dans le même esprit, en vue d'accompagner le Gouvernement et le peuple colombiens au cours de cette période importante de l'histoire de leur pays et du continent américain dans son ensemble.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Après près de quatre ans de négociations et plus d'un demi-siècle de conflit, le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) sont parvenus à un accord de paix final portant sur une multitude de questions complexes. Aujourd'hui, les États-Unis se réjouissent de l'appui du Conseil de sécurité à la Colombie en vue de l'application de l'Accord de paix final conclu avec les FARC, et félicitent les parties pour leur engagement soutenu à mettre fin au plus long conflit que les Amériques ont connu et qui, tragiquement, a fait des centaines de milliers de morts, causé des dizaines de milliers d'enlèvements et provoqué le déplacement des millions de Colombiens. Nous remercions également Cuba et la Norvège du rôle particulier qu'ils ont joué en leur qualité de co-garants, ainsi que le Venezuela et le Chili, qui ont accompagné ce processus.

Comme l'a dit le Président Obama,

> « Alors que nous marquons la fin d'une époque de guerre, nous sommes conscients que le travail visant à instaurer une paix juste et durable ne fait que commencer. Néanmoins, tout comme les États-Unis ont été un partenaire de la Colombie en temps de guerre, nous serons un partenaire de la Colombie dans la quête de la paix. »

Par la résolution 2307 (2016), le Conseil de sécurité indique clairement que l'Organisation des Nations Unies est également aux côtés des Colombiens tandis qu'ils s'emploient à mettre en œuvre l'Accord de paix final. La mise en œuvre efficace de l'Accord fait partie intégrante des efforts visant à instaurer une paix véritable, juste et durable, que le peuple colombien mérite incontestablement, comme tous ceux qui sont réunis ici aujourd'hui le savent bien.

La résolution d'aujourd'hui, qui met à jour le mandat du mécanisme de surveillance et de vérification des Nations Unies en Colombie en y apportant des détails qui manquaient lors de l'adoption de la résolution 2261 (2016) en janvier dernier, permettra à cette mission d'être prête à commencer ses activités. Les États-Unis félicitent les pays qui joueront un rôle au sein de ce mécanisme de surveillance et de vérification des Nations Unies pour surveiller et vérifier le respect du cessez-le-feu bilatéral et de la cessation des hostilités et le processus de désarmement.

Les enjeux sont élevés s'agissant du succès de la Mission. L'assassinat récent de cinq militants des droits

de l'homme en Colombie, y compris l'assassinat de Nestor Iván Martínez le week-end dernier, indique clairement que la paix est encore fragile. Les responsabilités de surveillance et de vérification des Nations Unies seront essentielles pour instaurer la confiance entre les parties et prévenir la reprise du conflit armé. Grâce à l'adoption de la résolution d'aujourd'hui, nous sommes convaincus que la Mission sera à la hauteur de ces responsabilités.

M. Ramírez Carreño (Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela s'est portée coauteur de la résolution 2307 (2016) sur la création et le fonctionnement d'une mission politique des Nations Unies en Colombie, qui complète la résolution 2261 (2016), et a voté pour ladite résolution, car nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un élément fondamental dans la vérification et la surveillance par la communauté internationale du processus de paix historique en cours dans la République sœur de Colombie. Je prie l'Ambassadrice María Emma Mejía Vélez de bien vouloir transmettre nos félicitations à son gouvernement.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par le Conseil dans une atmosphère de joie et d'espoir, suite à la conclusion d'un accord final, complet et définitif entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire visant à mettre fin une fois pour toutes au conflit sanglant qui a endeuillé le peuple colombien pendant plus de 50 ans. L'engagement des parties à mettre fin à la guerre et à instaurer une paix stable et durable a suscité un appui généralisé et un sentiment de joie dans notre région et au sein la communauté internationale. Par conséquent, nous tenons à féliciter les deux parties pour cette réalisation historique.

Pour notre pays, il est extrêmement important que la Colombie puisse établir et édifier une société de paix. En effet, en tant que frères, nous avons partagé les souffrances des Colombiens et nous les avons accompagnés tout au long de ces terribles années de violence. Nos pays ont été créés et édifiés en même temps, sous la houlette de l'épée libératrice de Simón Bolívar. Nous formions un seul pays et nos armées de libération n'ont traversé les frontières que pour apporter la liberté au reste de l'Amérique du Sud.

Nous avons accueilli sur notre territoire plus de quatre millions de Colombiens qui ont été contraints à se déplacer à cause de la guerre et de ses conséquences économiques. En outre, tout au long de notre longue frontière commune qui s'étend sur plus de 2 000 kilomètres, nous avons subi les conséquences néfastes de la violence et des structures illégales créées pour financer et appuyer la guerre en Colombie. Aujourd'hui, le phénomène du para-militarisme, qui a été créé en tant que stratégie de lutte contre l'insurrection et qui doit être complètement éliminé, fait des ravages dans notre zone frontalière.

La République bolivarienne du Venezuela, ainsi que Cuba, le Chili et la Norvège, sont fiers de leur participation en tant qu'accompagnateurs et garants de ce processus de négociation long et complexe qui a abouti à la signature des accords de paix. Nous nous félicitons également des efforts, de la participation et de l'appui politique de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont exprimé leur appui unanime aux dispositions des accords et leur volonté de participer et d'apporter leur soutien aux travaux de la mission politique des Nations-Unies.

De même, je voudrais mentionner le Président Hugo Chávez Frías et lui rendre hommage pour son engagement et ses efforts inlassables en faveur de la paix en Colombie. Ayant été un de ses proches collaborateurs, je peux témoigner de ses efforts et de son souci constant pour la paix en Colombie, ainsi que des démarches politiques qu'il a faites personnellement auprès des parties pour les convaincre de la nécessité de la paix.

Le travail qui attend la mission politique, qui doit apporter son concours aux parties dans l'application des accords et surveiller et vérifier leur mise en œuvre, est un travail complexe et probablement plus difficile que tout ce qui a été fait jusqu'à présent. Par conséquent, les Nations Unies doivent joindre leurs efforts, non seulement pour ce qui est des aspects relatifs au financement de la Mission en collaboration avec le Gouvernement colombien, mais également en ce qui concerne le lourd défi consistant à éliminer les causes profondes du conflit et à créer des espaces permettant aux anciens combattants et à leurs soutiens politiques de participer à la vie politique et économique.

Nous devons intensifier nos efforts et nous familiariser avec les causes et les caractéristiques du conflit pour être en mesure de les combattre et de remplacer la logique d'intolérance et de violence par une logique d'ouverture, de paix et de justice sociale. Il convient de rappeler que le déclenchement de cette guerre a été associé à l'assassinat du chef populaire Jorge Eliécer Gaitán et aux émeutes surnommées « Bogotazo », qui ont éliminé la possibilité d'une large participation populaire

des Colombiens à la vie politique pour promouvoir leurs aspirations économiques et sociales, en particulier en matière d'accès à la terre et de revendications paysannes.

Nous sommes préoccupés, et nous ne doutons pas que la mission politique devra se confronter à ce problème sur le terrain, par la persistance des facteurs de violence, dont certains sont nationaux et d'autres très localisés, notamment la présence d'organisations paramilitaires et le trafic de stupéfiants, qui posent un obstacle permanent à la paix, et les difficultés à contrôler les seigneurs de guerre, qui ont un pouvoir économique et politique considérable dans le pays.

La République bolivarienne du Venezuela a appuyé, appuie et continuera d'appuyer tous les efforts en faveur de la paix en Colombie, comme l'a souligné le Président Nicolás Maduro et comme nous le réaffirmons ici, à la demande du Gouvernement colombien. Nous ne doutons pas que la réussite de la mission politique des Nations Unies et la mise en œuvre de l'Accord de paix encourageront d'autres groupes insurgés à rejoindre le processus de paix et permettront d'adapter la structure militaire et de guerre à la nouvelle réalité. Il est indispensable, pour lancer une dynamique de paix, de réexaminer le « Plan Colombia », qui autorise une présence militaire étrangère disproportionnée sur le territoire du pays.

Notre pays, qui est profondément respectueux de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Colombie, ainsi que des décisions prises par le Gouvernement et le peuple colombiens, réitère son offre de déployer au moins 100 observateurs vénézuéliens parfaitement formés, dans le respect des normes demandées en matière d'équilibre des sexes, au sein de la mission politique des Nations Unies. Nous sommes fortement attachés à la réussite de la Mission et nous avons une excellente connaissance du terrain et des caractéristiques du conflit.

Enfin, nous encourageons le peuple colombien dans son ensemble à accompagner le Président Santos Calderón dans cet effort vaillant et historique en faveur de la paix. Nous espérons que le 2 octobre marquera le triomphe de la paix sur la guerre, une paix empreinte de justice sociale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande.

En premier lieu, je souhaite la bienvenue au Représentant permanent de la Colombie au Conseil de sécurité aujourd'hui. L'Accord de paix historique conclu entre le Gouvernement colombien et les rebelles des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) le 24 août marque un progrès sensible qui offre la promesse d'un avenir sûr et prospère pour tous les Colombiens dans les années à venir. La Nouvelle-Zélande félicite le Président Santos Calderón pour le courage et la détermination dont lui-même et son pays ont fait preuve afin de conclure cet accord historique.

Nous félicitons également les FARC de leur attachement à la paix durant cette longue période de négociations. Nous saluons et remercions Cuba et la Norvège, ainsi que le Chili et le Venezuela, qui ont joué des rôles cruciaux pour mener le processus de paix vers une issue positive. L'ONU jouera un rôle crucial dans l'appui à la mise en œuvre effective de l'Accord de paix colombien.

En adoptant la résolution 2307 (2016) aujourd'hui, qui entérine les recommandations du Secrétaire général figurant dans son dernier rapport (S/2016/729) et visant à ce qu'une mission politique spéciale contribue à la surveillance et à la vérification du respect du cessez-le-feu et du dépôt des armes convenus, le Conseil joue son rôle dans l'édification d'un avenir meilleur pour la Colombie. Il est logique que le Conseil prenne part à ces efforts. Nous espérons que les activités de la mission politique spéciale rassureront toutes les parties quant au fait que les éléments clefs de l'Accord sont strictement et concrètement mis en œuvre par chacune d'entre elles.

La réaction du Conseil de sécurité à la demande d'aide de la Colombie représente également un modèle inhabituel et positif quant à la manière dont le Conseil peut et doit interagir avec les pays touchés par des conflits. Il est rare qu'un pays s'adresse directement au Conseil de sécurité pour lui demander de l'aide. Le fait que la Colombie ait fait cette démarche et la rapidité de la réponse du Conseil, dans le respect de la situation et des besoins spécifiques de la Colombie, montrent à quel point la relation entre le Conseil et les pays auxquels il vient en aide peut être constructive. La Nouvelle-Zélande est heureuse de s'être portée coauteur de la résolution adoptée aujourd'hui, et adoptée, elle s'en félicite, à l'unanimité. Nous reconnaissons que des problèmes persistent et qu'il reste un long chemin à parcourir pour consolider la paix récemment conclue. Néanmoins, si toutes les parties restent engagées, nous sommes certains que ces difficultés peuvent être surmontées.

Le peuple colombien pourra s'exprimer sur l'Accord de paix à l'occasion du référendum prévu le 2 octobre. Nous espérons qu'il choisira la voie de la paix. La Nouvelle-Zélande est également déterminée à appuyer les efforts que déploie la Colombie pour pérenniser la stabilité et la réconciliation et récolter rapidement les premiers dividendes de la paix. C'est pourquoi nous nous engageons à aider la Colombie à réaliser son objectif de déminer son territoire d'ici à 2021. La Colombie ne parcourra pas ce chemin seule. La Nouvelle-Zélande, le Conseil et la communauté internationale se tiennent prêts à lui venir en aide.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M. Liu (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, je me félicite que vous présidiez la présente séance. La Chine salue l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2307 (2016), qui autorise la Mission des Nations Unies en Colombie.

Le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ont conclu un accord de paix final en août, qui sera bientôt signé officiellement et qui représente une avancée majeure dans le cadre du processus de paix en Colombie. La Chine se félicite de ce résultat et apprécie les efforts déployés à cette fin par le Gouvernement colombien et d'autres pays, notamment le Venezuela, Cuba, le Chili et la Norvège.

La signature de l'Accord de paix final permettra de rétablir une paix et une stabilité durables dont jouira le peuple colombien et de promouvoir la paix et la stabilité dans toute la région. Elle facilitera également la recherche de solutions à d'autres conflits régionaux. L'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2307 (2016) permettra d'accélérer le déploiement de la mission politique des Nations Unies en Colombie et facilitera la mise en œuvre du mécanisme de surveillance et de vérification, ce qui permettra de promouvoir le processus de paix en Colombie.

La Chine espère que, sur la base du respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Colombie, l'ONU s'emploiera à renforcer la communication et la coordination avec le Gouvernement colombien, à accélérer le déploiement de la mission, à aider les parties colombiennes à appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu et l'Accord de paix final, et qu'elle fournira une aide constructive à la Colombie pour favoriser le bon déroulement du processus de paix.

M. Delattre (France) : Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dont la présence illustre l'importance de notre réunion ce matin, la France salue chaleureusement l'adoption à l'unanimité de la résolution 2307 (2016), une résolution qui est une étape majeure et un pilier pour l'établissement d'une paix historique en Colombie.

Cette résolution fixe, en effet, la taille, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission des Nations Unies créée par le Conseil afin d'observer et de vérifier le respect de l'Accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) ainsi que le dépôt des armes par ces dernières, conformément aux dispositions de l'Accord conclu le 23 juin dernier à La Havane. Cette nouvelle résolution du Conseil, pour laquelle je remercie la plume britannique, permettra à la Mission de poursuivre son déploiement sur le terrain dans les meilleurs délais, dans l'objectif d'être pleinement opérationnelle au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord. Elle conclut un processus de planification et de préparation exemplaire au cours duquel les Nations Unies auront pris l'ensemble des mesures nécessaires afin de répondre avec succès à l'appel lancé conjointement par les parties d'être accompagnées dans la mise en œuvre de leur règlement de paix. La France s'en réjouit particulièrement et, encore une fois, chaleureusement.

Quelques jours après la conclusion de l'Accord de paix global et définitif entre le Gouvernement colombien et les FARC qui ouvre la voie à la résolution d'un conflit de plus de 50 ans. L'adoption de cette résolution montre donc que notre Organisation, et plus particulièrement le Conseil, ont été à la hauteur des attentes qui avaient été placées en eux. Elle illustre une fois encore combien les Nations Unies constituent un acteur central, légitime et de confiance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde.

La France félicite à nouveau le Président Santos Calderón qui a eu le courage et la clairvoyance de lancer des négociations avec les FARC en 2012. La France salue également le rôle joué par les États garants de cet accord – Cuba et la Norvège – ainsi que celui des États accompagnateurs que sont le Chili et le Venezuela. Je saisis cette occasion pour rappeler que la France se tient, à titre national, aux côtés du peuple colombien pour le soutenir dans son chemin historique vers la paix. Outre

le travail réalisé au sein du Conseil, nous continuerons également à accompagner le processus de paix à titre bilatéral, en contribuant en particulier au financement du développement rural et au déminage, comme au sein de l'Union européenne, qui aura aussi un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de cet accord.

La résolution que nous venons d'adopter constitue l'une des dernières pierres essentielles à l'édifice de la paix en Colombie. C'est au peuple colombien qu'il appartiendra de le parachever dans le cadre du plébiscite prévu le 2 octobre prochain. La France continuera à se mobiliser résolument pour que le processus de paix en Colombie soit un succès. Un succès pour la Colombie, bien sûr,et le peuple colombien d'abord, mais aussi, désormais, un succès pour les Nations Unies.

M. Seck (Sénégal) : En janvier dernier, sous présidence uruguayenne et à un niveau ministériel, le Conseil adoptait la résolution 2261 (2016) qui crée une mission d'observation déployée en Colombie 12 mois après la signature de l'Accord paix final entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Six mois après, les parties colombiennes signaient à La Havane l'Accord historique du 24 août mettant définitivement un terme à 50 ans de conflit interne. Aujourd'hui, sous présidence néo-zélandaise et à niveau ministériel également – merci de votre présence Monsieur le Ministre –, le Conseil vient d'adopter la résolution 2307 (2016) approuvant notamment les recommandations du Secrétaire général qui concernent la dimension, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission.

Le Sénégal, fervent partisan du règlement pacifique des différends, se félicite ainsi de l'engagement résolu des parties colombiennes et de la confiance qu'elles ont placée dans le Conseil de sécurité, replaçant celui-ci au cœur de sa mission originelle. C'est pour les raisons que voilà que la délégation sénégalaise, après l'avoir parrainée, a voté pour la résolution 2307 (2016), signe du soutien sans failles du Sénégal au processus de paix en Colombie. Je voudrais à cette occasion remercier la délégation britannique, rédacteur pour la question, pour son leadership dans la conduite des consultations informelles, sans oublier Cuba et la Norvège, garants de l'accord, et le Venezuela et le Chili, accompagnateurs du processus.

Composante internationale et coordinatrice du mécanisme tripartite de surveillance et de vérification, la Mission des Nations Unies en Colombie aura l'importante charge d'observer la séparation des forces et le dépôt des armes, à travers notamment ses huit bureaux régionaux, installés pour la couverture des points et zones de normalisation. Les récentes visites dites tripartites – Nations Unies, Gouvernement colombien et FARC – effectuées dans les zones où devaient se dérouler les opérations sont de bon augure. À l'adresse de Madame l'Ambassadrice de Colombie ici présente, je voudrais répéter ce que j'avais dit ici en janvier dernier (voir S/PV.7609), à savoir le refrain d'une série télévisée colombienne bien populaire : « un peuple qui ne connaît pas son histoire est condamné à se la voir répéter indéfiniment ». Je puis dire aujourd'hui et ici que la Colombie a bien appris son histoire tragique des 50 dernières années et qu'elle a ouvert une page historique porteuse de tous les espoirs.

M. Gimolieca (Angola) (*parle en anglais*) : L'Angola a voté pour la résolution 2307 (2016) approuvant les recommandations du Secrétaire général concernant la taille, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie. Nous saluons chaleureusement la signature, le 24 août 2016, de l'Accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) mettant fin à plus de 50 années de conflit.

Nous saluons aussi le rapport (S/2016/729) du Secrétaire général et la recommandation qui y est faite de déployer 450 observateurs non armés ainsi qu'une composante civile. Nous saluons les efforts déployés par les médiateurs – Cuba, la Norvège, le Venezuela et le Chili – dans le cadre des négociations de paix à La Havane et les félicitons de leur importante contribution à la paix et à la sécurité dans leur région. Nous exhortons les deux parties à œuvrer à la mise en œuvre de l'Accord de paix et nous souhaitons plein succès au mécanisme de surveillance et de vérification dans sa collaboration avec le Gouvernement et les FARC-EP aux fins du respect du cessez-le-feu et de la cessation des hostilités.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix en fournissant l'assistance financière et logistique nécessaire au Gouvernement colombien afin de veiller au succès du processus de paix.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : C'est un honneur pour moi que de participer à cette séance historique qui vient couronner les efforts de paix en Colombie par l'adoption de la résolution 2307 (2016), qui fait passer le processus de paix à une nouvelle étape sur la base d'un appui solide des Nations Unies.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement colombien d'avoir conclu avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) un accord de paix permettant à la Colombie d'ouvrir une nouvelle page de son histoire et de mettre fin à un conflit qui a duré pendant plus de 50 ans et fait des milliers de victimes.

L'adoption à l'unanimité de cette résolution atteste de la volonté du Conseil et de la communauté internationale de fournir au Gouvernement colombien, qui s'efforce d'instaurer la paix en Colombie, l'appui dont il a besoin. Je voudrais affirmer à cet égard que l'Égypte a voté pour la résolution et l'a parrainée parce qu'elle a toujours appuyé le Gouvernement colombien et l'instauration d'une paix durable en Colombie.

Je ne peux donc que remercier tous ceux qui ont apporté leur contribution à ce processus et joué un rôle efficace pour la réalisation de cet accord historique. J'espère que le peuple colombien sera satisfait de cet accord afin qu'il puisse être véritablement mis en œuvre et que la mission politique des Nations Unies puisse commencer ses travaux. Je voudrais également remercier la délégation britannique de sa contribution à la rédaction de la résolution et des efforts qu'elle a déployés pour la réalisation d'un consensus nécessaire.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie est heureuse d'avoir parrainé la résolution 2307 (2016), qui a été adoptée aujourd'hui à l'unanimité et fait siennes les recommandations du Secrétaire général sur la taille, les aspects opérationnels et le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie, telles qu'elles figurent dans son rapport (S/2016/729).

Nous saisissons cette occasion pour féliciter le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) d'être parvenus à un accord de paix final, qui permettra de clore un chapitre sur un demi-siècle de conflit armé. Le succès du processus de paix est le fruit de la volonté politique, du courage et du leadership dont ont fait montre les deux parties dans la recherche de solutions visant à rétablir la paix et la prospérité en Colombie, et ce avec l'appui inébranlable de la communauté internationale. Ces objectifs communs doivent continuer à guider les travaux de toutes les parties dans la mise en œuvre des accords de paix, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants.

Nous tenons à féliciter tout particulièrement le Gouvernement colombien et les FARC-EP de leur engagement en faveur de la protection et des droits des enfants durant le processus de paix, comme l'illustre l'Accord signé le 15 mai entre les deux parties en vue de séparer et de réintégrer les enfants associés aux FARC-EP. Nous sommes encouragés par le fait que le 10 septembre un premier groupe d'enfants associés aux FARC-EP ait été confié aux services compétents de protection de l'enfance et nous attendons avec intérêt de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, nous soulignons l'importance de la coordination entre l'ensemble des entités et des mécanismes des Nations Unies présents en Colombie pour veiller à ce que les enfants touchés par ce conflit armé reçoivent l'attention, la protection et l'assistance dont ils ont besoin.

Nous réaffirmons notre ferme appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jean Arnault, et à la Mission des Nations Unies en Colombie, tandis qu'ils s'acquittent de leur mandat dans le cadre du mécanisme de surveillance et de vérification. La bonne volonté et la coopération des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes qui fournissent des observateurs à la Mission sont pleinement reconnues et très appréciées. Nous rendons également hommage aux garants, Cuba et la Norvège, ainsi qu'aux pays accompagnateurs du processus de paix, le Chili et le Venezuela, pour le rôle positif qu'ils ont joué dans ledit processus.

Enfin, nous espérons qu'une paix et une stabilité durables sont à portée de main. Nous devons œuvrer pour faire en sorte que les espoirs et les rêves d'une Colombie exempte de conflits deviennent une réalité. Nous souhaitons plein succès au peuple colombien dans ce périple qui apportera une prospérité partagée à tous les Colombiens.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est heureux d'avoir parrainé la résolution 2307 (2016), adoptée aujourd'hui à l'unanimité. C'est une avancée considérable pour la réconciliation et le développement en Colombie après un demi-siècle de conflit et quatre années de pourparlers de paix. Le Japon tient encore une fois à saluer l'Accord de paix final signé le 24 août entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP). Nous félicitons les parties de cette réalisation historique bénéfique à la population de la Colombie. Le

Japon salue en particulier Cuba, la Norvège, le Chili et le Venezuela, pour leur contribution au processus.

Nous passons maintenant à la tâche essentielle de mise en œuvre. Comme cela a été souligné dans la résolution 2261 (2016), l'Accord de paix final doit être une prérogative de la Colombie. Toutes les parties doivent œuvrer ensemble à faire avancer ce processus. Mais nous, la communauté internationale, avons également un rôle crucial à jouer par le biais de la Mission des Nations Unies en Colombie. S'étant porté coauteur des résolutions 2261 (2016) et 2307 (2016), le Japon appuie pleinement la Mission. Nous attendons avec intérêt qu'elle porte ses fruits au cours de l'année à venir.

Mon pays souligne son attachement constant au processus politique, ainsi qu'au développement socioéconomique équitable et durable de la Colombie, y compris par le biais de la réadaptation des victimes et de l'assistance après les conflits, telles les opérations de déminage. Après plus de cinq décennies de conflit, la Colombie est sur le point de réaliser l'unité nationale et de surmonter les défis restants, notamment le dépôt des armes et la réinsertion.

Au Japon, nous disons que, lorsqu'on fait un voyage, tout comme il est rassurant d'avoir un compagnon, il est tout aussi important de s'entraider dans le voyage de la vie. Le Japon s'engage à être un tel compagnon pour le peuple colombien tandis qu'il avance sur la voie d'une véritable réconciliation.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider cette séance qui a une importance particulière pour l'Espagne.

En janvier dernier, la Colombie a demandé au Conseil de sécurité d'appuyer le processus de paix. Ce processus n'était pas encore arrivé à sa conclusion et le cessez-le-feu n'avait même pas encore été conclu. Contrairement à ce qu'est la tendance naturelle du Conseil, une mission spéciale fut autorisée, ce qui est hautement inhabituel, car le Conseil était convaincu qu'à cette occasion, les Colombiens allaient tout simplement réaliser la paix. C'était là un défi que s'étaient lancé la Colombie et les Colombiens. Comme le disait Miguel de Cervantès, « Plus le bien désiré est inaccessible, plus l'espoir de le détenir est déçu ».

Mais les Colombiens ne se sont pas laissés abattre, et le 24 août, ils ont de nouveau marqué l'histoire avec la conclusion de l'Accord de paix final. Grâce à ses efforts, à sa détermination et à son courage, la Colombie semble décidée à donner tort à Alvaro Mutis qui affirmait qu'il n'existe aucun remède à l'espèce humaine.

Aujourd'hui, nous avons adopté une deuxième résolution – la résolution 2307 (2016) – avec 15 voix pour et 15 coauteurs sur la mission politique en Colombie, qui clarifie certains aspects de son mandat tout en l'axant sur des tâches précises et limitées dans les délais demandés par les parties. L'Espagne est très fière de pouvoir participer à cette mission avec 22 observateurs dont 25 % sont des femmes, ce qui nous procure une grande satisfaction, d'autant plus que cela correspond à la demande du Représentant spécial du Secrétaire général.

Enfin, dans le contexte spécifique du dépôt des armes et du cessez-le-feu – ce à quoi œuvrera la Mission – il y a d'autres activités – telles que le déminage, la réintégration, et la réparation et la restitution aux victimes – qui revêtent une très grande importance pour l'instauration d'une paix durable. Pour ce qui est de l'appui que la communauté internationale fournira dans ces domaines, la Colombie pourra, comme toujours, compter sur l'Espagne.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne a décidé de parrainer la résolution 2307 (2016), adoptée aujourd'hui, pour les raisons suivantes.

L'Ukraine se félicite de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire, qui a été conclu après près de quatre années de négociations officielles. Le Président Juan Manuel Santos Calderón a déclaré que l'accord de paix représentait le début de la fin des souffrances, de la douleur et de la tragédie de la guerre et mettait fin à plus de 50 ans de conflit armé en Colombie.

L'Ukraine salue la résolution d'aujourd'hui, qui entérine le rapport (S/2016/729) du Secrétaire général et ses recommandations sur le mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie, apportant ainsi un solide appui à une paix stable et durable dans ce pays. Nous remercions également la délégation britannique de son rôle de chef de file et de l'efficacité avec laquelle elle a élaboré le projet et mené les négociations.

Le Conseil de sécurité doit continuer à jouer un rôle dynamique pour appuyer les parties dans la mise en œuvre des dispositions de l'Accord final, ainsi que

pour garantir le fonctionnement efficace du mécanisme tripartite de surveillance et de vérification.

Nous pensons que l'expérience colombienne de collaboration avec l'ONU en tant que composante internationale du mécanisme tripartite sera une réussite qui permettra d'instaurer la stabilité dans la région et servira d'exemple à d'autres régions du monde touchées par des conflits de longue date.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé la résolution 2307 (2016) et espère qu'elle permettra de parvenir à un règlement définitif du conflit en Colombie.

L'Accord conclu à La Havane entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) revêt une importance cruciale pour le règlement pacifique d'un conflit qui a duré plus d'un demi-siècle en Colombie. L'Accord ouvre une nouvelle page dans l'histoire du pays au nom de la réconciliation nationale et du développement.

Nous félicitons les parties au dialogue et le peuple colombien de cette victoire commune. Nous saluons la volonté politique dont ont fait preuve les participants aux négociations pour trouver des solutions de compromis, ainsi que les importants efforts de médiation qui ont été déployés par les pays garants, Cuba et la Norvège, et par les pays qui ont accompagné le processus, le Venezuela et le Chili. Ce processus a apporté une véritable contribution à la promotion de la paix en Amérique latine, renforcé la stabilité régionale et montré l'efficacité des moyens politiques et juridiques dans le règlement des problèmes, même les plus anciens et les plus difficiles.

Nous espérons que la période de transition se terminera rapidement pour pouvoir mettre en œuvre les dispositions de l'Accord final. De notre côté, nous sommes prêts à apporter notre concours à la Colombie aux échelons bilatéral et multilatéral, en nous joignant aux efforts de la communauté internationale pour l'accompagner dans le processus de règlement du conflit et veiller à la mise en place des changements indispensables après le conflit.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Colombie.

Mme Mejía Vélez (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Votre présence ici aujourd'hui et la décision unanime que vient de prendre le Conseil de sécurité en adoptant la résolution 2307 (2016) reflètent une nouvelle fois l'engagement des membres du Conseil et celui de l'ONU en faveur de la paix en Colombie. Au nom de mon gouvernement, je tiens à les remercier de leur aide précieuse, et tout particulièrement, l'Ambassadeur Matthew Rycroft, Représentant permanent du Royaume-Uni, ainsi que les diplomates de sa mission, qui ont élaboré la résolution et se sont acquittés de la difficile tâche de coordination des négociations.

Le 24 août, les principaux négociateurs du Gouvernement et des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée du peuple (FARC-EP) se sont entendus à La Havane sur quelque chose qui semblait peut-être impossible à de nombreux Colombiens : les textes définitifs pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable en Colombie. Ils seront entérinés par la signature de l'Accord final à Cartagena de Indias le 26 septembre, dans seulement 13 jours, pour mettre fin une fois pour toutes à plus de cinq décennies de conflit armé dans notre pays. Nous sommes profondément reconnaissants aux Gouvernements cubain, norvégien, chilien et vénézuélien, en leur qualité de garants et d'accompagnateurs du processus de négociation, pour leur dévouement et leur attachement à cette entreprise difficile. Nous savons gré également aux États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes d'avoir fourni des observateurs non armés à la Mission des Nations Unies en Colombie, ainsi qu'à tous les autres pays qui nous accompagneront par leur participation, comme vient, par exemple, de l'annoncer l'Espagne.

Ce processus de négociation a été ardu, complexe et semé d'embûches. Lancé il y a quatre ans, il nous laisse d'importants enseignements pour la paix dans le monde, mais aussi d'énormes défis pour ce qui est de sa mise en œuvre, comme l'ont souligné certains ici. Il s'est agi d'un processus sans exclusive qui a placé au cœur de la paix la protection des droits de l'homme, en particulier les droits des victimes, des femmes, des populations d'ascendance africaine et autochtones, des associations paysannes et des personnes déplacées, ainsi que la sortie de tous les mineurs des rangs des FARC-EP et leur retour à la vie civile.

L'Accord a commencé à porter ses fruits. Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, il n'y a pas eu une seule victime ni un seul affrontement en raison du conflit. De même, le 10 septembre, les délégués du Comité international de la Croix-Rouge ont pris en

charge les 13 premiers mineurs qui ont été remis dans le cadre de l'engagement à restituer tous les enfants et adolescents qui se trouvent encore dans les rangs des FARC-EP. Comme l'a dit le Président Santos Calderón, c'est dans les livres d'histoire seuls que ces enfants et les générations futures de Colombiens entendront désormais parler des souffrances de la guerre.

Avec la signature de l'Accord final, le 26 septembre, et l'approbation du référendum organisé par le Gouvernement, le 2 octobre, les Colombiens auront la possibilité d'ouvrir la porte à un avenir meilleur, avec une paix stable et durable que nous aurons construit avec le soutien du Conseil de sécurité et de l'ONU dans son ensemble.

La Ministre des relations extérieures, Mme María Ángela Holguín Cuéllar, s'exprimant ici au Conseil le 25 janvier (voir S/PV.7609), a déclaré que la communauté internationale, avec l'aboutissement du processus de paix, verrait une Colombie en plein essor, mettant en valeur son immense énorme potentiel, ses capacités humaines et ses ressources naturelles, non seulement aux fins de bâtir une société plus juste et plus prospère, mais aussi pour apporter une plus grande contribution au développement de notre Amérique et du monde. C'était le rêve des milliers de Colombiens, dont les vies ont été sacrifiées à la violence et qui ne peuvent pas être ici aujourd'hui pour assister à cet événement historique.

La séance est levée à 11 heures.